

PASSERELLE VERS UNE 1ÈRE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE

Pour les élèves de Terminale CAP(A)

PROCÉDURE D'AVIS D'ENTRETIEN DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

L'élève doit avoir un avis d'entretien auprès de chacun des établissements d'accueil. Il doit y avoir autant d'avis d'entretien que de candidatures (maximum 2 candidatures par élève).

Cependant, lorsque l'élève formule plusieurs vœux sur une même série de 1ère, un seul entretien est nécessaire avec le chef d'établissement d'accueil du 1er vœu. L'avis d'entretien du chef d'établissement d'accueil vaut alors pour les autres vœux émis sur la même série.

L'élève et sa famille doivent prendre contact avec l'établissement d'accueil pour convenir d'un rendez-vous.

L'**établissement d'origine** devra compléter les pages 2 et 3 du dossier « Passerelle vers une 1^{ère} G ou T » (partie « Avis argumenté de l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine » pour la page 3).

L'**établissement d'accueil** sollicité par l'élève pour l'avis d'entretien devra compléter la partie « avis d'entretien de l'établissement d'accueil» (page 3 de ce document).

La procédure d' « Avis d'entretien de l'établissement d'accueil » ainsi que les autres documents utiles à l'examen de la demande (photocopies des bulletins scolaires de l'année en cours, photocopie éventuelle du diplôme de niveau V) devront être adressés **par l'établissement d'accueil** :

**à la direction des services de l'éducation nationale (DSDEN) du département d'accueil
par courrier ou par mail**

<p>Charente (16) Cité administrative du Champ de Mars - Bât. B Rue Raymond Poincaré 16023 Angoulême Cedex Courriel : divel16@ac-poitiers.fr</p>	<p>Charente-Maritime (17) Cité administrative Duperré Place des Cordeliers CS 60 508 17021 La Rochelle Cedex 1 Courriel : dvs.ia17@ac-poitiers.fr</p>
<p>Deux-Sèvres (79) 61 avenue de Limoges BP 40 515 79022 Niort Cedex Courriel : affectation79@ac-poitiers.fr</p>	<p>Vienne (86) 22 rue Guillaume VII Le Troubadour CS 40 625 86022 Poitiers Cedex Courriel : iio.ia86@ac-poitiers.fr</p>

Ou à la DRAAF (Service de formation initiale scolaire : 15 rue Arthur Ranc 86000 Poitiers)

Pour les demandes de passerelle vers une 1^{ère} GT dans un établissement privé l'élève et sa famille doivent prendre contact directement avec le chef d'établissement d'accueil.

L'établissement d'accueil est tenu de communiquer le résultat des avis d'entretien aux établissements d'origine.

Pour que la demande puisse être étudiée par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du département d'accueil (IA-Dasen) ou la DRAAF, ces documents devront être adressés :

- **Avant le 15 juin 2016** dernier délai dans le cadre des procédures d'accès en 1^{ère} générale ou technologique.

Passerelle vers une première générale ou technologique

PARTIE À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Identification de l'élève

NOM : Prénoms :

N° Identifiant (si connu) : Sexe : masculin féminin

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse élève :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel : @

Formation d'origine : Terminale CAP(A), spécialité :
(avec la spécialité) Autre, précisez :

Etablissement d'origine

NOM :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

N° RNE de l'établissement :

Formation souhaitée par l'élève

Intitulé exact de la formation : 1ère Littéraire
 1ère Scientifique
 1ère Économique et Sociale
 1ère Sciences et Technologies de la Santé et du Social
 1ère Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
 1ère Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués
 1ère Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable
 1ère Sciences et Technologies de Laboratoire
 1ère Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
 1^{ère} Sciences et Technologies Hôtellerie Restauration

Précisez la spécialité :

Coordonnées de l'établissement d'accueil :

.....

.....

Avis argumenté de l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine

FAVORABLE SANS OBJECTION DÉFAVORABLE

Cachet de l'établissement d'origine

Signature du chef d'établissement d'origine

PARTIE A REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Avis argumenté du chef d'établissement d'accueil sur la formation souhaitée

FAVORABLE DÉFAVORABLE

Cachet de l'établissement d'accueil

Signature du chef d'établissement d'accueil

Réservé à l'administration

DÉCISION de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale DU DÉPARTEMENT D'ACCUEIL OU DU DRAAF

FAVORABLE DÉFAVORABLE

Motif de l'avis défavorable

Date :

Signature de l'IA-Dasen ou du DRAAF